

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
28/01/2022

L'an deux mille vingt et deux et le dix février à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : M.SANS (Proc), Mme GERARD, M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M.AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absent excusé : M. LIVOTI (Proc. M. SANS)

Monsieur EVIN Franck a été élu secrétaire de séance.

D.C.M. N° 2-7

Remplacement éclairage « partie BAR » dans multi services

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'installer, il a plusieurs années, un multi services dans un bâtiment communal.

Ce bâtiment abrite dans une partie : la superette, le débit de tabac, les jeux et les journaux et dans l'autre partie : le bar avec sa terrasse.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de remplacer l'éclairage de la « partie BAR ». Les systèmes actuels sont anciens et énergivores. Il propose un nouveau système de suspensions à ampoules LED.

Un devis a été établi par la société ERD d'EAUNES (31), titulaire du marché à « bons de commande » pour un coût de 2279,80 euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de remplacer l'éclairage de la « partie BAR » par un système de suspensions à ampoules LED ;
- de confier ces travaux à l'entreprise ERD d'EAUNES (31) pour un montant H.T de **DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF EUROS QUATRE VINGT CENTS (2 279 € 80)** ;
- d'imputer la dépense à l'article 615228 du budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **15.02.2022**

En Mairie, le 14 Février 2022

Le Maire

